



## Procès verbal du conseil syndical du lundi 12 Avril 2021

Le compte rendu de la séance du 15 février 2021 est adopté.

### **DELIBERATION 2021-10**

#### **FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **DELIBERATION 2021-11**

#### **FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Vu les articles L2121-31 et L 2121-14 du CGCT,

La Présidence est laissée à Monsieur DUBOC Jean-Claude, Délégué de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, en vue de l'approbation du Compte Administratif 2020 du budget principal.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2020	CA 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	155 100.00	141 106.42
Chapitre 012 : Charges de personnel	390 000.00	377 809.10
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 000.00	-
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	38 720.00	37 344.27
Chapitre 66 : Charges financières	21 720.00	20 932.29
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	400.00	40.00
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	3 000.00	-
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>609 940.00</b>	<b>577 232.08</b>
Chapitre 042 : Dotations aux amortissements	81 000.00	79 814.86
<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>81 000.00</b>	<b>79 814.86</b>
<b>TOTAL avant virement de section</b>	<b>690 940.00</b>	<b>657 046.94</b>
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	414 759.67	
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 105 699.67</b>	<b>657 046.94</b>

### Recettes

Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2020	CA 2020
Chapitre 013 : Atténuation de charges	1 000.00	30 175.37
Chapitre 70 : Produits des services	162 400.00	156 846.83
Chapitre 73 : Impôts et taxes	19 000.00	19 587.00
Chapitre 74 : Dotations et participations	667 500	705 486.56
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	1 620.00	1.15
Chapitre 76 : Produits financiers	0.00	0.00
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	300.00	519.01
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>851 820.00</b>	<b>912 615.92</b>
Chapitre 040 : Quote part subv. Investissement + reprise amortissements années antérieures	32 300.00	32 222.52
<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>32 300.00</b>	<b>32 222.52</b>
002 – Excédent fonctionnement reporté	221 579.67	
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 105 699.67</b>	<b>944 838.44</b>

L'excédent de fonctionnement cumulé est de : 287 791.50 € (excédent 2020) + 221 579.67 € (report antérieur)  
= 509 371.17 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en fonctionnement.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2020	CA 2020
Chapitre 13 : Subvention d'investissement	34 153.00	24 837.00
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunt	229 340.00	228 690.35
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	3 200.00	2 079.78
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	22 770.00	1 317.60
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	907 665.49	505 560.89
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	15 000.00	-
Chapitre 45 : Opération sous mandat	184 909.26	76 634.97
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	3 000.00	-
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>1 400 037.75</b>	<b>839 120.59</b>
Chapitre 040 : Opérations patrimoniales	32 300.00	32 222.52
<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>32 300.00</b>	<b>32 222.52</b>
Chapitre 001 : Déficit antérieur reporté	111 495.72	
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>1 543 833.47</b>	<b>871 343.11</b>

### Recettes

Les recettes sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2020	CA 2020
Chapitre 10 : Dotations Fonds divers (FCTVA)	45 000.00	38 050.43
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	570 121.00	312 027.09
Chapitre 16 : Emprunts	61 000.00	-
Chapitre 45 : Opération sous mandat	195 079.08	71 070.53
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>1 048 073.80</b>	<b>598 021.77</b>
Chapitre 040 : Opérations d'ordre	81 000.00	79 814.86
<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>81 000.00</b>	<b>79 814.86</b>
Chapitre 021 : Virement de la section de fonct.	414 759.67	
Chapitre 10 : Compte 1068	176 873.72	176 873.72
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>1 543 833.47</b>	<b>677 836.63</b>

Le déficit d'Investissement cumulé est de : 193 506.48 € (déficit 2020) + 111 495.72 € (déficit antérieur reporté) = 305 002.20 €

Les restes à réaliser 2020 à reporter sur le Budget Primitif 2021 sont :

- Dépenses d'investissement : 236 993.00 €
- Recettes d'investissement : 257 616.00 €

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **DELIBERATION 2021-12**

### **FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Monsieur le Vice-Président est invité à présenter au Conseil Syndical l'affectation des résultats du budget principal de l'exercice 2020, détaillée ci-après :

Recettes de fonctionnement 2020 :	944 838.44 €
Dépenses de fonctionnement 2020 :	- 657 046.94 €
<b>Excédent de fonctionnement (exercice 2020)</b>	<b>287 791.50 €</b>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté:	221 579.67 €
<b><u>Excédent de clôture de fonctionnement 2020:</u></b>	<b>509 371.17 €</b>

Recettes d'investissement 2020 :	677 836.63 €
Dépenses d'investissement 2020 :	- 871 343.11 €
<b>Déficit d'investissement (exercice 2020)</b>	<b>- 193 506.48 €</b>
Déficit d'investissement antérieur reporté :	- 111 495.72 €
<b><u>Déficit de clôture d'investissement 2020:</u></b>	<b>- 305 002.20 €</b>

Restes à réaliser en recettes :	257 616.00 €
Restes à réaliser en dépenses :	- 236 993.00 €
<b>Solde des restes à réaliser 2020 :</b>	<b>20 623.00 €</b>

Besoin de financement de la section d'investissement :  
(305 002.20 € - 20 623 €) 284 379.20 €

### **Affectation des résultats 2020**

<b><u>Compte 1068:</u></b> financement de l'investissement	<b>284 379.20 €</b>
<b><u>Ligne 001</u></b> Déficit d'investissement reporté :	<b>305 002.20 €</b>
<b><u>Ligne R002</u></b> Excédent de fonctionnement reporté :	<b>224 991.97 €</b>
<small>509 371.17-284 379.20</small>	

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur l'affectation des résultats 2020, telle qu'elle a été présentée ci-dessus.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **DELIBERATION 2021-13** **FINANCES - BUDGET PRINCIPAL- BUDGET PRIMITIF 2021**

Conformément au débat d'orientation budgétaire présenté le 15 février 2021, le budget principal primitif se décompose comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2020 <i>pour mémoire</i>	BP 2021
Chapitre 011 : Charges à caractère général	155 100.00	149 000.00
Chapitre 012 : Charges de personnel	390 000.00	390 000.00
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 000.00	1 000.00
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	38 720.00	38 720.00
Chapitre 66 : Charges financières	21 720.00	18 200.00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	400.00	400.00
Chapitre 022 : dépenses imprévues	3 000.00	5 000.00
<b>TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>609 940.00</b>	<b>602 320.00</b>
Chapitre 042 (68) : Dot. Amortissement/ immobilisations	81 000.00	110 000.00
<b>TOTAL Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>81 000.00</b>	<b>110 000.00</b>
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	414 759.67	461 571.97
<b>TOTAL Général</b>	<b>1 105 699.67</b>	<b>1 173 891.97</b>

## Recettes

Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2020 <i>pour mémoire</i>	BP 2021
Chapitre 013 : Atténuation de charges	1 000.00	1 000.00
Chapitre 70 : Produits des services	162 400.00	165 400.00
Chapitre 73 : Impôts et taxes	19 000.00	19 000.00
Chapitre 74 : Dotations et participations	667 500.00	730 900.00
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	1 620.00	2 400.00
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	300.00	200.00
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>851 820.00</b>	<b>918 900.00</b>
777 – Quote part des subventions d'investissement	29 700.00	30 000.00
7811 – Reprise sur amortissements antérieurs	2 600.00	
<b>TOTAL Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>32 300.00</b>	<b>30 000.00</b>
C 002 : Excédent antérieur reporté fonct.	221 579.67	224 991.97
<b>TOTAL Général</b>	<b>1 105 699.67</b>	<b>1 173 891.97</b>

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2020 <i>pour mémoire</i>	BP 2021
Chapitre 13 : Subvention d'investissement	34 153.00	20 000.00
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunt	229 340.00	334 340.00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	3 200.00	3 500.00
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	22 770.00	14 700.00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	907 665.49	1 120 836.97
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	15 000.00	8 000.00
Chapitre 45 : Opération sous mandat	184 909.26	216 100.00
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	3 000.00	5 000.00
RESTES A REALISER 2020 (Chapitres 13 + 204 + 21 + 45)		236 993.00
<b>TOTAL Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 400 037.75</b>	<b>1 959 469.97</b>
13918 : Amortissement des subventions d'investissement	29 700.00	30 000.00
28128 -Autres amortissements	2 600.00	
<b>TOTAL Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>32 300.00</b>	<b>30 000.00</b>
Déficit antérieur reporté	111 495.72	305 002.20
<b>TOTAL Général</b>	<b>1 543 833.47</b>	<b>2 294 472.17</b>

### Recettes

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2020 <i>pour mémoire</i>	BP 2021
Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers	221 873.72	334 379.20
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	570 121.00	534 865.00
Chapitre 16 : Emprunts	61 000.00	379 940.00
Chapitre 45 : Opération sous mandat	195 079.08	216 100.00
RESTES A REALISER 2020 (Chapitres 13 + 45)		257 616.00
<b>TOTAL Recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 048 073.80</b>	<b>1 722 900.20</b>
Chapitre 040 : Dot. amortissement/immobilisations	81 000.00	110 000.00
<b>TOTAL Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>81 000.00</b>	<b>110 000.00</b>
Chapitre 021 : Virement de la section de fonct.	414 759.67	461 571.97
<b>TOTAL Général</b>	<b>1 543 833.47</b>	<b>2 294 472.17</b>

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur le budget primitif du budget principal présenté.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **DELIBERATION 2021-14**

### **FINANCES - BUDGET ANNEXE - COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **DELIBERATION 2021-15**

### **FINANCES - BUDGET ANNEXE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Vu les articles L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT,

La Présidence est laissée à Monsieur DUBOC Jean-Claude, Délégué de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, en vue de l'approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties comme suit :

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>
Chapitre 011 : Charges à caractère général	56 500.00	38 134.34
Chapitre 012 : Charges de personnel	150 000.00	142 767.07
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	1 600.00	0.00
Chapitre 66 : Charges financières	300.00	284.47
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	2 500.00	2 319.24
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	2 000.00	0.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>212 900.00</b>	<b>183 685.12</b>
Chapitre 042 (68) : Dotations aux amortissements	10 000.00	9 916.38
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>10 000.00</b>	<b>9 916.38</b>
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	131 962.48	
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>354 862.48</b>	<b>193 601.50</b>

##### **Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2020	CA 2020
Chapitre 70 : Produits des services	3 300.00	12 289.70
Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 000.00	0.00
Chapitre 74 : Dotations et participations	235 000.00	231 130.67
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	0.00	0.00
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0.00	7.92
<b>Total recettes réelles</b>	<b>239 300.00</b>	<b>243 428.29</b>
002 – Excédent fonctionnement reporté	115 562.48	
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>354 862.48</b>	<b>243 428.29</b>

L'excédent de fonctionnement cumulé est de : 49 826.79 € (excédent 2020) + 115 562.48 (report antérieur) = 165 389.27 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en fonctionnement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2020	CA 2020
Chapitre 16 : Emprunt	6 200.00	6 182.86
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	15 000.00	0.00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	168 146.19	54 317.90
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	1 000.00	0.00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>190 346.19</b>	<b>60 50.76</b>
Chapitre 001 : Déficit antérieur reporté	0.00	0.00
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>190 346.19</b>	<b>60 500.76</b>

### Recettes

Les recettes sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2020	CA 2020
Chapitre 10 : compte 10222 (FCTVA)	600.00	714.30
Chapitre 13 : subventions	41 798.00	0.00
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>42 398.00</b>	<b>714.30</b>
Chapitre 040 : Dotations aux amortissements	10 000.00	9 916.38
<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>10 000.00</b>	<b>9 916.38</b>
Chapitre 021 : Virement de section fonctionnement	131 962.48	
Excédent d'investissement reporté	5 985.71	
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>190 346.19</b>	<b>10 630.68</b>

Le déficit d'Investissement cumulé est de : 49 870.08 € (déficit 2020) – 5 985.71 € (excédent reporté) = 43 884.37 €

Les restes à réaliser 2020 à reporter sur le Budget Primitif 2021 sont :

- Dépenses d'investissement : 3 590.00 €
- Recettes d'investissement : 22 160.00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



## **DELIBERATION 2021-16**

### **FINANCES - BUDGET ANNEXE - AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Monsieur le Vice-Président est invité à présenter au Conseil Syndical l'affectation des résultats du budget annexe de l'exercice 2020, détaillée ci-après :

Recettes de fonctionnement 2020 :	243 428.29 €
Dépenses de fonctionnement 2020 :	- 193 601.50 €
<b>Excédent de fonctionnement (exercice 2020)</b>	<b>49 826.79 €</b>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté:	115 562.48 €
<b>Excédent de clôture de fonctionnement 2020 :</b>	<b>165 389.27 €</b>
Recettes d'investissement 2020 :	10 630.68 €
Dépenses d'investissement 2020 :	- 60 500.76 €
<b>Déficit d'investissement (exercice 2020)</b>	<b>- 49 870.08 €</b>
Excédent d'investissement antérieur reporté :	5 985.71 €
<b>Déficit de clôture d'investissement 2020:</b>	<b>43 884.37 €</b>
Restes à réaliser en recettes :	22 160.00 €
Restes à réaliser en dépenses :	3 590.00 €
<b>Solde des restes à réaliser 2020 :</b>	<b>18 570.00 €</b>
Besoin de financement de la section d'investissement (Déficit de clôture – solde RAR)	25 314.37 €

### **Affectation des résultats 2020**

<b>Compte 1068</b> : financement de l'investissement	25 314.37 €
<b>Ligne 001</b> : Déficit d'investissement reporté	43 884.37€
<b>Ligne R002</b> : Excédent de fonctionnement reporté	140 074.90 €
(165 389.27 – besoin de financement de la section investissement 25 314.37)	

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **DELIBERATION 2020-17**

### **FINANCES - BUDGET ANNEXE - BUDGET PRIMITIF 2021**

Conformément au débat d'orientation budgétaire présenté le 15 février 2021, le budget annexe primitif se décompose comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

**Dépenses** - Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	<i>BP 2020 pour mémoire</i>	BP 2021
Chapitre 011 : Charges à caractère général	56 500.00	61 900.00
Chapitre 012 : Charges de personnel	150 000.00	150 100.00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	1 600.00	1 600.00
Chapitre 66 : Charges financières	300.00	300.00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	2 500.00	1 000.00
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	2 000.00	3 000.00
<b>TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>212 900.00</b>	<b>217 900.00</b>
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements	10 000.00	10 000.00
<b>TOTAL Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	131 962.48	150 374.90
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>354 862.48</b>	<b>378 274.90</b>

### Recettes

Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	<i>BP 2020 pour mémoire</i>	BP 2021
Chapitre 70 : Produits des services	3 300.00	3 200.00
Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 000.00	0.00
Chapitre 74 : Dotations et participations	235 000.00	235 000.00
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>239 300.00</b>	<b>238 200.00</b>
Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté Fonct.	115 562.48	140 074.90
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>354 862.48</b>	<b>378 274.90</b>

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Chapitre	<i>BP 2020 pour mémoire</i>	BP 2021
Chapitre 16 : Emprunts	6 200.00	6 300.00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	15 000.00	5 000.00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	168 146.19	148 474.90
020 : Dépenses imprévues	1 000.00	1 000.00
RESTES A REALISER 2020 (Chapitre 21)		3 590.00
<b>TOTAL Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>190 346.19</b>	<b>164 364.90</b>
Déficit antérieur reporté		<b>43 884.37</b>
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>190 346.19</b>	<b>208 249.27</b>

**Recettes** - Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2020 pour mémoire	BP 2021
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	600.00	25 714.37
Chapitre 13 : Subventions	41 798.00	0.00
RESTES A REALISER 2020 (Chapitre 13)		22 160.00
<b>TOTAL Recettes réelles d'investissement</b>	<b>42 398.00</b>	<b>47 874.37</b>
Chapitre 28 : Amortissements des immobilisations	10 000.00	10 000.00
<b>TOTAL Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
Chapitre 021 : Virement de la section de fonct.	131 962.48	150 374.90
R001 – Excédent d'investissement reporté	5 985.71	
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>190 346.19</b>	<b>208 249.27</b>

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **DELIBERATION 2021-18**

#### **ACTION MARE - Paiements dans le cadre du programme d'hydraulique douce par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage chez un propriétaire**

Constatant que plusieurs centaines d'aménagements ont été mis en place par notre syndicat,

Considérant que le Syndicat se charge des démarches auprès des intéressés pour la réalisation de leurs projets,

Considérant la délibération 2020-51 encadrant la nécessité que le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes (SMBV) soit maître d'ouvrage et autorisant le Président à signer des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Rappelant que le SMBV, à ce jour, finance à hauteur de 80 % du montant HT le programme qu'il anime avec le concours de l'AESN,

Considérant qu'il y a lieu d'encadrer les mouvements de trésorerie entre le SMBV, les porteurs de projets et l'AESN,

Considérant que les projets de 2021 sont les suivants et que les montants correspondent à des enveloppes prévisionnelles :

Nom du propriétaire	Localisation du projet	Projet	Montant approximatif du projet HT	Montant approximatif de la somme à percevoir HT (20,3152%)	Recettes AESN HT (80%)
Commune de VITTEFLEUR	Vittefleur - Mare de l'église	Réhabilitation d'une mare tampon	7 539,24	2 513.08	5 026.16
Monsieur FOURNIER	Manneville es Plains	Réhabilitation de deux mares et création de deux	13 095,00	2 660,27	10 476,00

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **DELIBERATION 2021-19**

### **ACTION MARE - Délégation de mandat de maîtrise d'ouvrage – Communauté de Communes de la côte d'Albâtre - Mares tampon pluvial –**

Conformément à l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes en date du 9 juin 2020, permettant la délégation de maîtrise d'ouvrage par convention de mandat,

Constatant les désordres hydrauliques sur différentes communes du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint-Valery et Veulettes,

Constatant que lors des événements pluvieux intenses et/ou répétés, plusieurs routes départementales, communales et habitations riveraines se trouvent menacées d'inondation,

Précisant que des ouvrages de type « mare tampon » peuvent contribuer à limiter ces désordres,

Considérant que les projets prévoient la réhabilitation des berges en pentes douces, l'optimisation du volume d'eau et la pose de débit de fuite permettant la captation, le tampon et l'épuration des eaux avant leur restitution au milieu naturel en débit contrôlé,

Vu les compétences dont il dispose, le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent a accepté d'agir en tant que Maître d'Ouvrage délégué par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre afin d'améliorer la situation, et de réaliser de manière rationnelle des travaux de gestion des eaux pluviales de zones urbanisées et voiries sur l'ensemble du processus depuis l'amont vers l'aval,

Considérant les projets et leurs financements suivant :

<b>COMMUNE</b>	<b>PREVISIONNEL PLAFOND (€ TTC)</b>	<b>PART CCCA PLAFOND</b>
Bosville - 2290 Route de Chanteclerc	12 563,40	4 185,80
Bosville - 2251 Route de Chanteclerc	9 759,00	3 251,00
Saint Martin aux Buneaux - Impasse de la Falaise	13 401,00	4 465,00
Criquetot le Mauconduit - Impasse de la Frênaie	32 690,40	10 894,80

Considérant que les chantiers feront l'objet d'une convention par projet ayant pour but d'encadrer les mouvements de trésorerie entre le Syndicat et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant que le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes est chargé de réaliser le bilan financier après l'achèvement des travaux, et précisant que la part d'autofinancement réelle après déduction des subventions fera l'objet d'un reversement par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et d'un certificat de remise d'ouvrage,

Précisant que les modalités de remboursement seront définies dans les termes de la convention,

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **DELIBERATION 2021-20**

### **ACTION AGRICOLE - HYDRAULIQUE DOUCE : Paiements dans le cadre du programme d'hydraulique douce par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage**

Considérant que les aménagements d'hydraulique douce permettent aux exploitants de limiter l'impact de leurs pratiques sur les ruissellements et l'érosion,

Constatant que plusieurs centaines d'aménagements ont été mis en place par notre syndicat,

Considérant que le Syndicat se charge des démarches auprès des intéressés pour la réalisation de leurs projets,

Considérant la délibération 2019-31 encadrant la nécessité que le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes (SMBV) soit maître d'ouvrage et autorisant le Président à signer des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les exploitants agricoles

Rappelant que le SMBV, à ce jour, finance à hauteur de 80 % du montant HT le programme qu'il anime avec le concours de l'AESN,

Considérant qu'il y a lieu d'encadrer les mouvements de trésorerie entre le SMBV, les porteurs de projets et l'AESN,

Considérant qu'un des projets 2021 est le suivant et que les montants correspondent à des enveloppes prévisionnelles :

Nom de la société	Localisation du projet	Projet	Montant approximatif du projet en € HT	Montant approximatif de la somme à percevoir HT (20,3152%)	Recettes AESN en € HT (80%)
EARL LOIZEL	Grainville la Teinturière	Création d'une noue enherbée	3 305	671,42	2 644

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### **DELIBERATION 2021-21**

**ACTION AGRICOLE - HAIES ANTI-EROSION : Convention et demande de reversement de la part restante due par l'exploitant ou le particulier**

Cette délibération annule et remplace la délibération 2021-09 afin de compléter la liste des projets de l'année

Considérant que les haies anti-érosives permettent d'infiltrer, ralentir et limiter la concentration des écoulements, diminuant ainsi les risques d'érosion et de ruissellement,

Considérant que le Syndicat se charge des conseils auprès des exploitants et des particuliers pour la réalisation des projets,

Considérant la délibération n°2018-44 reprenant le plan de financement du programme à partir de 2019,

Considérant que les prix seront actualisés selon l'indice TP01 au dernier indice publié en août 2020,

Considérant que cette délibération a pour but d'encadrer les mouvements de trésorerie entre les exploitants ou les particuliers et le Syndicat sur les projets 2021 suivants plantés en 2021 :

NOM SOCIETE	LOCALISATION DU PROJET	LINEAIRE DE HAIE EN ML	MONTANT APPROXIMATIF DU PROJET EN € HT	MONTANT APPROXIMATIF A PERCEVOIR EN €
EARL d'Erneville	OUAINVILLE	235	3764	770
EARL d'Erneville	OUAINVILLE	510	8169	1660
GAEC du Chevalier Robillard	YERVILLE	50	892	190
EARL de Gauquetot	RIVILLE	50	868	180
EARL de Gauquetot	RIVILLE	50	868	180
EARL de Gauquetot	RIVILLE	25	422	90
CASET Laurent	OURVILLE EN CAUX	25	422	90
Commune de Drosay	DROSAY	25	430	90
Commune de Drosay	DROSAY	50	860	180
EARL d'Autigny	BENESVILLE	70	1210	290
EARL de Bimorel	HERICOURT EN CAUX	80	1369	280
HAREL Christophe	BAONS LE COMTE	65	1131	230
EARL du Bosc Renault	ECRETTEVILLE LES BAONS	100	1643	340
EARL du Bosc Renault	HAUTOT LE VATOIS	265	4352	890
DEVE Christophe	OUVILLE L ABBAYE	185	3036	620
SCEA d'ARNOUVILLE	ERMENOUVILLE	110	1796	370
SCEA d'ARNOUVILLE	STE COLOMBE	257.5	4115.5	840
EARL BUREL	STE COLOMBE	257.5	4115.5	840
CARPENTIER François	CANY-BARVILLE	15	250.5	55
EARL de la Petite Roque	CANY-BARVILLE	15	250.5	55
EARL de la Petite Roque	CANY-BARVILLE	55	988	210
LEROUX Frédéric	VALLIQUERVILLE	85	856	180
RAIMBOURG Bertrand	CRASVILLE LA MALLET	32.5	565.5	135
EARL HEROUARD	CRASVILLE LA MALLET	32.5	565.5	135
CARPENTIER Francois	CANY-BARVILLE	65	1045	220
CARPENTIER Francois	CANY-BARVILLE	205	3294	670
SCEA du Yaume	VEULETTES SUR MER	420	6722	1370
SCEA du Yaume	VEULETTES SUR MER	270	4321	880
SCEA du Yaume	VEULETTES SUR MER	135	2161	440
LANCHON Jean Robert	VITTEFLEUR	65	1082	220
AFFAGARD Etienne	VITTEFLEUR	65	1082	220
EARL Beuzelin	BERVILLE EN CAUX	185 ml sur talus	8590	1752
EARL du Moulin à vent	HAUTOT L'AUVRAY	20	416	90
SCEA David Frères et Sœurs	VIBEUF	130	2165	440
SCEA Paris	VALLIQUERVILLE	40	685	140
EARL de la Gourmette	VALLIQUERVILLE	40	685	140
	<b>TOTAL printemps 2021</b>	<b>4285</b>	<b>75187</b>	<b>15482</b>

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **DELIBERATION 2021-22**

### **AFFAIRES GENERALES – CONTRAT EAU ET CLIMAT avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)**

Vu le 11<sup>ème</sup> programme de l'AESN de 2019-2024

Vu le contrat type Eau et climat, ci-annexé, et délibéré le 20/11/2018 par le conseil d'administration de l'AESN

Considérant que nos multiples actions sur le terrain sont issues de l'animation et les conseils mis en œuvre par nos agents

Considérant notre stratégie foncière dont la délibération n°2020-34 a été prise le 14/12/2020

Considérant qu'il est recommandé de se grouper dans le cadre d'un contrat Eau et climat avec les différents maîtres d'ouvrage compétents sur le territoire dans les thématiques de la protection de la ressource en eau, la lutte contre l'érosion de ses sols, la préservation et la valorisation des zones humides, la création ou la restauration de mares pour la biodiversité mais aussi leurs multiples intérêts, mais aussi l'entretien et la restauration de la Durdent et de sa ripisylve.

Il est important pour notre structure de travailler pour s'engager dans une démarche contractuelle avec l'AESN afin de préserver nos aides au fonctionnement mais aussi de fixer pour 3 ans des moyens et des objectifs pour les réalisations de terrain.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**FIN DE LA SÉANCE A 19 H 30**

**Le compte rendu de séance est consultable dans son intégralité au  
Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent – 27 Bis rue du Chauffour – 76450 CANY BARVILLE**